

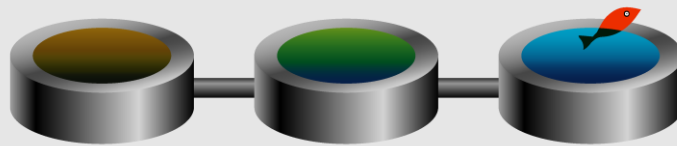
Rapport annuel

Commune de GIGNAC

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



EXERCICE
2017

Document établi
le 19 avril 2018

Sommaire

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURÉS	3
■	CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE.....	3
■	OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	5
■	REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	5
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION	7
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	8
■	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE.....	10
■	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION	10
■	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION	10
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE	11
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	11
■	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS	11
■	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	12
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ	12
■	OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	12

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement. Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 141 habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017
Nombre d'abonnements domestiques	94

■ VOLUMES FACTURÉS

Volumes facturés [m ³]	2017
- aux abonnés domestiques	3 394
Total des volumes facturés	3 394

■ CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2017
Réseau séparatif	2,630

■ OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère un ouvrage d'épuration : STEU du Bourg (GIGNAC)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté de roseaux

Commune d'implantation : GIGNAC

Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 141 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	18 kg/j	45,60 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		35	ou	60			70
DCO		200	ou	60			400
MES				50			85

Charges reçues par l'ouvrage

Données non connues pour l'année 2017.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0

La totalité des boues produites est stockée et minéralisée sur les filtres plantés de roseaux.

Glossaire

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
21/03/2016	Tarifs assainissement à partir de 1 ^{er} juillet 2016. Tarifs inchangés jusqu'en 2018

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

■ REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2450	0,2500

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

● Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	110,00	110,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,40	1,40	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,245	0,25	+2,04 %
	TVA	10,00 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

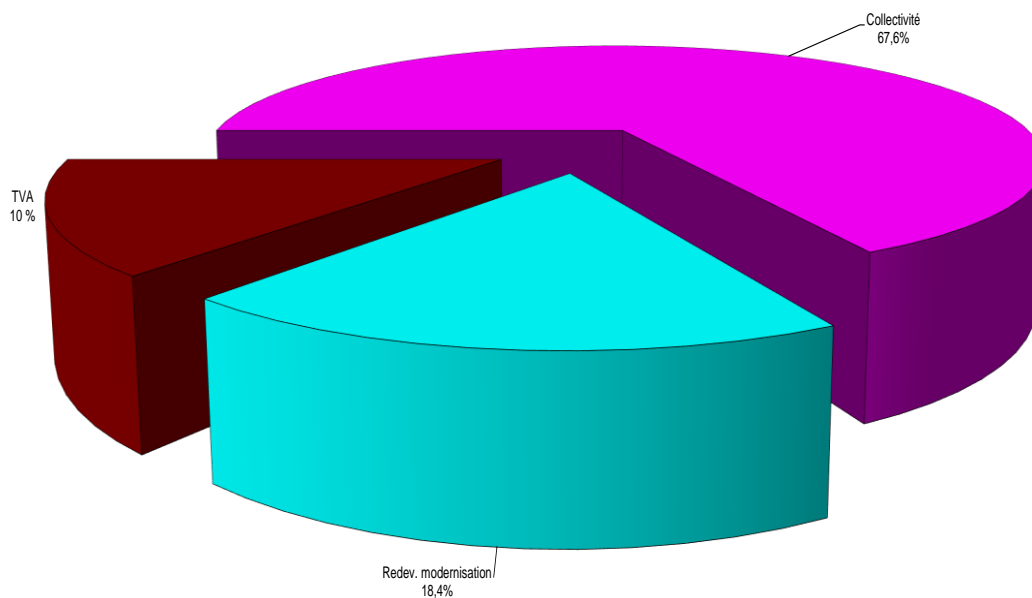
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	278,00	278,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	29,40	30,00	+2,04 %
TVA	30,74	30,80	%
Total [€ TTC]	338,14	338,80	+%

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,82 €/m³
 0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2017
Recettes liées à la facturation des abonnés	
Redevances eaux usées domestiques	10 426,67 €
Total recettes liées à la facturation des abonnés	10 426,67 €
Total des recettes	10 426,67 €

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	10
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	10

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ CONFORMITÉ DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

■ CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

■ CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2017.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	191 544,06 €
Remboursements au cours de l'exercice	4 036,64 €
dont en intérêts	2 505,95 €
dont en capital	1 530,69 €

■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2017
Montant de la dotation aux amortissements	18 383,32 €

■ **Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

■ **AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ**

	2016	2017
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ **OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

Description	2016	2017
	0	0